



Grand in-8° Je 2116

For a new edition

of the

French Revolution

by

the

author

of

the

M2137

.C75

1896

c.1

109899



1080044161

*Hermano Narsée Listeban*

RECUEIL  
DE CANTIQUES

ANCIENS ET NOUVEAUX



FONDO BIBLIOTECA PUBLICA  
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

109899

R. de C.

38030

## AVIS

I. Les cantiques et les motets dont la musique ou les paroles sont marquées F\*\*\* sont la propriété de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, sans préjudice des droits appartenant aux éditeurs soussignés. Il en est de même des *accompagnements*, tant des cantiques et des motets précités que de la généralité des autres morceaux.

II. Les autres compositions signées n'ont été insérées qu'avec l'autorisation des auteurs ou des éditeurs, sous réserve de leurs droits. Il faut en excepter, naturellement, la musique des anciens auteurs, tels que Méhul, Grétry, Jadin, Ducauroy, etc.

III. Les cantiques nos 20, 179, 197, 198, 200, 201, 206, 213, 218, 230, 233, bien que non signés, sont, quant aux paroles, la propriété de M. Ch. Poussièlgue.

Tout exemplaire qui ne sera pas revêtu des trois signatures ci-dessous sera réputé contrefait.

Les Éditeurs,



ALFRED MAME & FILS  
CH. POUSSIÈLGUE

LES OUVRAGES SUIVANTS SE TROUVENT AUX MÊMES ADRESSES

Recueil de Cantiques anciens et nouveaux (accompagnement), in-4°. — Ce volume comprend, pour la plupart des cantiques, deux accompagnements d'orgue, l'un très élémentaire, et l'autre de moyenne difficulté.

Recueil de Cantiques anciens et nouveaux, paroles seules in-18. Chants pieux ou Choix de Cantiques, texte et musique F. P. B., in-18.

Chants pieux ou Choix de Cantiques, texte seul, F. P. B., in-18. Prières et Cantiques à l'usage de la jeunesse, F. I. C., petit in-18.

# RECUEIL DE CANTIQUES

ANCIENS ET NOUVEAUX

OUVRAGE

DANS LEQUEL TOUS LES COUPLETS SONT RYTHMÉS  
D'APRÈS LA MÉLODIE

CONTENANT, EN OUTRE, UN CHOIX DE PRIÈRES  
ET DE MOTETS

PAR

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

PAROLES ET CHANT

CHEZ LES ÉDITEURS

TOURS

ALFRED MAME & FILS

Imprimeurs - Libraires

PARIS

CH. POUSSIÈLGUE

Rue Cassette, 15

1896

## AVERTISSEMENT

La vulgarisation de la musique rend plus facile que jamais l'étude des chants religieux ; mais le désir de leur conserver la dignité convenable a fait mieux comprendre, depuis quelques années, l'importance de l'accord entre le rythme poétique et le rythme musical. Par cette concordance, on évite les équivoques et les contresens qui résultent d'une prosodie défectueuse, et l'on assure davantage l'effet moral des cantiques et leur bonne exécution même par des masses.

M. Charles Gounod, membre de l'Institut, consulté sur cette question par les rédacteurs du présent ouvrage, leur a spontanément formulé par écrit son opinion dans les termes suivants :

« Les nombreuses défauts de prosodie qui se rencontrent dans les recueils de cantiques en usage dans les paroisses et institutions religieuses, font contracter aux enfants des habitudes si funestes au point de vue littéraire et musical, qu'on ne saurait trop recommander l'expurgation desdits recueils. Je pense donc que ce sont les vers eux-mêmes qu'il faut modifier, *quelque illustre qu'en soit l'auteur*, pour les adapter aux airs dont l'ancienneté rend la suppression impossible. »

Pour répondre à l'accusation de témérité qui pourrait être faite aux rédacteurs, de modifier des paroles attribuées à des poètes célèbres, M. Gounod a formellement affirmé que cette considération ne doit pas arrêter lorsqu'il s'agit d'une poésie chantée. Dans ce cas, les paroles doivent céder à la musique. C'est pourquoi, à la phrase qu'il venait d'écrire : « Je pense donc que ce sont les vers eux-mêmes qu'il faut modifier, » le maestro a voulu ajouter : « quelque illustre qu'en soit l'auteur ; » réfu-

tant ainsi d'un mot, avec toute l'autorité de son talent, une objection plus spécieuse que judicieuse.

C'est sur l'autorité de ce document joint aux témoignages motivés de diverses notabilités littéraires et musicales, que les rédacteurs ont entrepris ce travail. Ils ont emprunté aux œuvres du même genre les modifications qui ont paru les meilleures, et ils ont adapté prosodiquement les paroles de chaque couplet à la mélodie.

Dans l'édition renfermant l'accompagnement d'orgue, une préface plus étendue expose comment ces changements sont devenus nécessaires, de quelles garanties on s'est entouré pour les réaliser, et de quelles honorables sympathies cette revision a été encouragée.

Le chiffre de 260 cantiques de la précédente édition a été porté à 275, non compris une cinquantaine de motets. Un certain nombre de cantiques, peu ou point usités, ont été supprimés et remplacés par d'autres inédits, relatifs principalement au sacré Cœur et à saint Joseph; on y a joint quelques sujets tirés des anciens recueils et plusieurs cantiques très connus, dus à l'obligeance des auteurs ou éditeurs.

Ce total peut paraître considérable, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'un *Recueil* où chacun peut puiser selon son goût et ses besoins. Tels cantiques, très populaires dans une région, sont absolument inusités dans une autre. Dans tel établissement, une certaine suffisent pour l'usage ordinaire; dans tel autre, où les élèves assistent tous les jours à la sainte messe, il en faut davantage. Il y a tels cantiques dont l'allure musicale ou même les paroles conviennent à des jeunes gens ou à des hommes, et tels autres à de jeunes enfants. Plusieurs appartiennent au répertoire des missions; bien qu'ils soient moins appropriés à l'enfance, on les a maintenus, parce que dans beau-

coup de paroisses on les chante aux époques de retraite ou de mission, et que les enfants des écoles peuvent être appelés à les chanter avec les autres fidèles. La nécessité de répondre à ces divers besoins a paru motiver suffisamment le nombre et le choix des cantiques.

C'est à dessein qu'on n'a pas inséré dans ce *Recueil* les cantiques absolument locaux ou composés en vue de circonstances trop particulières.

Autant que possible, on a conservé les airs traditionnels qui se trouvent dans la plupart des recueils.

Au lieu de ranger les cantiques dans l'ordre des fêtes de l'année liturgique, on a préféré le classement suivant l'ordre des sujets : *Vie chrétienne*, — *Eucharistique*, — *sacré Cœur*, — etc. Diverses tables facilitent les recherches.

Pour donner satisfaction à des désirs souvent exprimés, les prières les plus usuelles ont été placées en tête de ce volume. On y a joint les Vêpres du Dimanche, de la très sainte Vierge, et les prières ordinaires des Saluts.

Un certain nombre de chants latins, d'un genre simple et grave, sont ajoutés aux cantiques; ils sont destinés, non à remplacer le plain-chant proprement dit, *qui doit être religieusement conservé et cultivé*, mais à donner au chant un élément de variété, surtout dans les endroits où les cantiques en langue vulgaire ne sont pas tolérés pendant certaines parties de la messe. Ces morceaux peuvent, pour la plupart, être utilisés aux saluts du très saint Sacrement.

Quelques observations pratiques sur le chant des cantiques trouvent naturellement ici leur place.

1° La *justesse*, l'*ensemble*, l'*expression*, résumant les qualités indispensables de toute bonne exécution musicale.

2° Il faut habituer les enfants à chanter en *voix de tête*, ou petite voix, à partir du *la* et au-dessus;

autrement ils sont portés à crier et chantent rarement juste.

3° Commencer et finir tous ensemble, bien s'entendre chanter, se rendant compte que l'on ne va ni plus vite ni plus lentement que la masse : voilà deux points essentiels à observer.

4° Ce qui commande l'expression dans le chant des cantiques, c'est, avant tout, le sens des paroles. Les nuances ont été fort sobrement indiquées, et seulement quand elles s'appliquent à l'ensemble du morceau.

5° Enfin il n'est pas moins utile de rappeler que les cantiques étant des prières ou des instructions chantées, le sentiment de la piété doit donner à leur exécution un cachet spécial qui les distingue essentiellement des chants profanes. Chanter les louanges divines, c'est à la fois imiter sur la terre les anges dans le ciel, et contribuer à l'édification des fidèles en s'excitant soi-même à un plus ardent amour de Dieu.

#### INDULGENCES

Les Souverains Pontifes Pie VII et Pie IX, par rescrits de juin 1817 et avril 1858, ont accordé, aux conditions ordinaires, une INDULGENCE PLÉNIÈRE MENSUELLE et des INDULGENCES PARTICULIÈRES d'un an et de cent jours, applicables aux âmes du purgatoire, à tous les fidèles qui chantent pieusement les cantiques dans une église ou oratoire, et à ceux qui enseignent gratuitement à les chanter, pourvu que ces cantiques soient approuvés par l'autorité ecclésiastique.

*Extrait du rapport de M. le chanoine de Bellune.*

Ce *Recueil* se compose d'un très grand nombre de cantiques dont la plupart sont déjà connus des fidèles. Tous sont fort recommandables par les sentiments de piété qu'ils expriment et par l'esprit de foi qui les anime...

IMPRIMATUR

Tours, le 17 avril 1889.

J. SELLIER, vic. gén.

ABRÉGÉ  
DES  
DEVOIRS D'UN CHRÉTIEN

POUR LE COURS DE CHAQUE JOURNÉE

CHRÉTIEN

SOUVIENS-TOI QUE TU AS AUJOURD'HUI

Un Dieu à glorifier,  
Qui t'a créé pour l'aimer ;  
Un Jésus à imiter,  
Son sang à l'appliquer,  
La sainte Vierge à implorer,  
Tous les Anges à honorer,  
Les Saints à invoquer,  
Une âme à sauver,  
Un corps à mortifier,  
Une conscience à examiner,  
Des péchés à expier,  
Des vertus à demander,  
Un ciel à mériter,  
Un enfer à éviter,

Une éternité à méditer,  
Un temps à ménager,  
Un prochain à édifier,  
Un monde à mépriser,  
Des démons à appréhender,  
Des passions à dompter,  
Une mort peut-être à souffrir,  
Et un jugement à subir,  
D'un Dieu de vérité,  
Pour une éternité,  
Ou bienheureuse, ô bonheur !  
Ou malheureuse, ô malheur !  
Dévot chrétien,  
Songes-y bien.

PRIÈRE DU MATIN

IN NOMINE PATRIS, ET FILII, ET SPIRITUS SANCTI. AMEN.

*Mettons-nous en la présence de Dieu, et adorons son saint nom.*

TRÈS sainte et très auguste Trinité, Dieu seul en trois personnes, je crois que vous êtes ici présent ; je vous adore avec les sentiments de l'humilité la plus profonde, et vous rends de tout mon cœur les hommages qui sont dus à votre souveraine Majesté.

*Remercions Dieu des grâces qu'il nous a faites, et offrons-nous à lui.*

MON Dieu, je vous remercie très humblement de toutes les grâces que vous m'avez faites jusqu'ici. C'est encore par un effet de votre bonté que je vois ce jour ; je veux aussi l'employer uniquement à vous servir. Je vous en consacre toutes les pensées, les paroles, les actions et les peines. Bénissez-les, Seigneur, afin qu'il n'y en ait aucune qui ne soit animée de votre amour, et qui ne tende à votre plus grande gloire.

*Formons la résolution d'éviter le péché et de pratiquer la vertu.*

ADORABLE JÉSUS, divin modèle de la perfection à laquelle nous devons aspirer, je vais m'appliquer, autant que je le pourrai, à me rendre semblable à vous : doux, humble, chaste, zélé, patient, charitable et résigné comme vous ; je ferai particulièrement tous mes efforts pour ne pas retomber aujourd'hui dans les fautes que je commets si souvent, et dont je souhaite sincèrement de me corriger.

<sup>1</sup> Acte d'offrande que l'on peut réciter chaque jour, et qui suffit pour remplir les obligations de l'Apostolat de la Prière :

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur Immaculé de Marie, toutes les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en union avec toutes les intentions auxquelles vous vous immodez sans cesse sur l'autel. Je vous les offre particulièrement pour les intentions recommandées aux associés de l'Apostolat de la Prière, pour ce mois et cette journée.